

Ref : CA2020/06

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JANVIER 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS
DE L'INSTITUT DE JOURNALISME BORDEAUX AQUITAINE (IJBA)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 janvier 2020 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-9,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu les statuts de l'IJBA adoptés en conseil de l'IJBA le 19/12/2006 et modifiés en conseil de l'IJBA le 11/12/2019,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les statuts modifiés de l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), institut interne à l'Université Bordeaux Montaigne, tels que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 janvier 2020.

Nombre de membres présents	10
Nombre de membres représentés	16
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice d'Académie de Bordeaux le : 18/02/2020